Publié le 23 octobre 2026.
Dernière modification : 5 novembre 2026.
www.entreprises-coloniales.fr

René MASSOL (1896-1945) : Saigon, Haïphong
exploitant de machines à sous

René Marie MASSOL

Né à Montpellier, le 25 mars 1896.
Fils de Clément-Eugène Massol, viticulteur-distillateur, à Clos-Massane (Hérault), chevalier de la Légion d'honneur, et de Marie Couderc.
Frère cadet de Pierre Massol (1886-1955).

École de commerce de Montpellier (1915).
Associé de Pierre Massol et Cie (décembre 1920).
Associé de Achard & Compagnie — Union industrielle et commerciale, Saïgon (juin-septembre 1922).
Employé à l'Associated Oil Company of Indochina (août 1923)
Inscrit sur les listes électorales de Saïgon (1924-1933)
Loueur de films pour cinémas (1924).
Vendeur des marées des Pêcheries industrielles de l'Indochine (1928).
Exploitant de machines à sous en Cochinchine et à Haïphong.

Décédé à Thakhek (Laos), le 19 mars 1945.

Saïgon
Arrivée de l'« André-Lebon »
(*L'Impartial*, 2 avril 1926, p. 7, col. 2-3)

L'*André-Lebon*, capitaine Grégory, est arrivé aujourd'hui, à onze heures, avec 286 passagers.

Pour Marseille :

M. Massol.

Les Partants

Le départ du s/s « Compiègne »
(*La Dépêche d'Indochine*, 4 mars 1929, p. 6, col. 3)
(*L'Impartial*, 4 mars 1929, p. 9, col.)
(*Saïgon républicain*, 5 mars 1929, p. 6, col. 3)

Pour Marseille

M. Massol.

———————

Saïgon
Les arrivants
(*L'Impartial*, 18 septembre 1929, p. 8, col. 4)

Le *Général-Metzinger* est arrivé hier à 14 h. 30 dans notre port avec les passagers suivants :

Pour Shanghai

Massol

———————————

A.C.C.
Foire aux automobiles
(*L'Impartial*, 19 octobre 1929, p. 6, col. 3)

Le Comité accepte les propositions de l'Indochine film pour le Cinéma, de M. Burtschy pour le haut-parleur, et de M. Massol, pour les attractions.

———————————

Saïgon
À la foire aux autos de l'A.C.C.
(*L'Impartial*, 6 novembre 1929, p. 6, col. 5)

M. Massol fera installer une dizaine de ces appareils que l'on trouve communément dans chaque foire en France.

———————————

Saïgon
Chronique locale
(*L'Impartial*, 4 janvier 1930, p. 9, col. 4)

Nguyên-van-Noc, 29 ans, gardien, demeurant quai Bonard, Nguyên-van-Chinh, 21 ans, carte nº 57399 de Sadec, gardien, demeurant avenue Maréchal Foch, ont été arrêtés et déférés au Parquet pour vols successifs des sommes s'élevant à 200 ou 250 piastres et commis dans des appareils automatiques, installés bd Bonhoure par M. Massol, René, 33 ans, commerçant, demeurant à l'hôtel Continental. Nhieu est recherché pour le même délit.

———————————

Saïgon
Un accident mortel rue Catinat
(*L'Impartial*, 7 avril 1931, p. 1, col. 3)

Samedi soir, à 18 h. 45, la voiture de M. Massol, conduite par un chauffeur annamite, venant du bd Bonard, allait déboucher sur la place du Théâtre quand le chauffeur aperçut une jeune congaïe qui, traversant la chaussée, venait d'atteindre le trottoir où se trouvent les « Nouveautés Catinat ».

À ce moment-là, la jeune Annamite rebroussa chemin brusquement comme si elle avait oublié quelque chose et voulut retraverser la rue.

La Renault de M. Massol arrivai à cet instant précis. Le chauffeur freina, mais le capot de la voiture heurta la victime qui fut projetée sur le sol. La roue droite du véhicule passa sur la gorge de la malheureuse fille.

La victime fut conduite d'urgence à la polyclinique, puis à l'hôpital ; elle expira en cours de route. La police enquête.

La pauvre congaïe était employée chez Mme et M. Laplaud dont elle gardait les enfants.

———————————

Saïgon
Les arrivants
(*L'Impartial*, 14 octobre 1931, p. 2, col. 5)

Liste nominative des passagers partis par *André-Lebon* le 25 septembre à destination de l'Indochine.

Pour Haïphong :

M. Massol

———————————

Pourquoi deux poids et deux mesures ?
(*La Tribune indochinoise*, 1er février 1932, p. 4, col. 3)

Le 4 décembre 1931, sur un rapport du commissaire de police Loiselet démontrant que le jeu de boule vertical était, non pas un jeu d'adresse, mais bel et bien un jeu de hasard, M. Bruel administrateur-maire de la commune mixte de Cantho, refusa à M. Doàn-Huu-Vân l'autorisation d'installer, à Cantho ville, le jeu susnommé.

Le 18 janvier 1932, le même M. Bruel accorda à M. René Massol l'autorisation d'installer, devant le monument aux morts, plusieurs appareils automatiques ainsi que 18 jeux de boules verticaux que le concessionnaire loua ensuite aux Chinois à raison de 6 $ 40 par jeu et par jour.

Nous nous expliquons d'autant plus difficilement ces deux décisions contradictoires de l'administrateur-maire de Cantho que celui-ci avait pu se rendre compte que le jeu de boule vertical, était un jeu de hasard.

Nous nous étonnons encore davantage de l'avis favorable à la demande de M. Massol émis par le commissaire de police intérimaire Dufour [1], qui n'a jamais pu tolérer la loterie de 36 bêtes mais qui admet le jeu de boule vertical, lequel n'est autre chose qu'une loterie de 16 bêtes dans laquelle le joueur crédule figure la 17e et la plus grosse. Est-ce parce que M. Doàn Huu Vân est annamite qu'il s'est vu refuser l'autorisation sollicitée et est-ce parce que M. René Massol est européen qu'il a pu obtenir une faveur spéciale ?

L'autorisation accordée à M. Massol est d'autant plus inopportune que les jeux de boules installés par celui-ci enlèveront à la population les derniers sous qui lui restent.

[1] Erreur rectifiée plus bas.

On ne saurait la justifier en faisant entrer en ligne de compte les recettes qu'elle procure au budget de la commune.

En effet, M. René Massol paye à la municipalité de Cantho une taxe journalière de 22 $ 00 pour occupation du Domaine public. Il loue l'emplacement à des Chinois qui installent 18 jeux de boules devant le monument aux morts et 2 autres, dans un compartiment sis rue du Marché, à raison de 6 $ 40 par jeu et par jour. Sur 6 $ 40, Giao Tri, qui fait office d'interprète pour M. René Massol, gagne 0 $ 40, ce qui lui donne, pour 20 jeux de boule, 8 $ 00 par jour.soit 240 $ par mois. Quant à M. René Massol, il gagne par jour 120 $ et encaissera par mois, la coquette somme de 3.600 $. Si nous déduisons de cette somme 660 $ montant de la taxe journalière pendant un mois, il reste encore à M. René Massol 2.940 $. Un joli denier par ces temps de crise aiguë !

En ce qui concerne les jeux de boules verticaux, le Chinois sous-concessionnaire, pour mieux soutirer l'argent des gogos indigènes, installe des paquets de cigarettes d'une marque connue et prétend faire de la propagande pour cette dernière. En réalité, avec un sou, le joueur peut gagner un paquet de cigarettes, soit douze sous. Le jeu comporte 16 cases.

Si le joueur mise sur le numéro 1 et que la boule, en tombant, s'arrête dans la case 4 ou 5, le Chinois gagne. Celui-ci ne perd que très rarement.

Ce jeu est proprement un jeu de hasard. Or, les jeux de hasard sont interdits en Cochinchine. En autorisant les jeux de boules verticaux, la municipalité de Cantho viole délibérément la loi. Nous aimons à espérer que les autorités administratives et judiciaires de la Cochinchine ne manqueront pas de la rappeler au respect du Code.

Le sympathique M. Bruel, qui a fait tout son possible pour rendre la Ville de Cantho digne de son nom de Capitale de l'Ouest Cochinchinois, se doit de préserver celle-ci de la fâcheuse réputation que lui vaudra cette exploitation éhontée et officieusement autorisée d'une population déjà si éprouvée par la crise et qui est d'autant plus tentée de demander à la chance ce que lui refuse le travail.

Lieu sanh HO.

Lettre de Cantho

Une petite mise au point

(*La Tribune indochinoise*, 15 février 1932, p. 4, col. 5)

Dans notre article « Pourquoi deux poids et deux mesures ? », paru dans le numéro du lundi 1er février 1932 de la *Tribune indochinoise*, nous avons laissé glisser une grave erreur en disant que M. Dufour, remplissant provisoirement les fonctions de commissaire de police de la ville de Cantho, pendant l'absence du titulaire, M. Loiselet, avait émis un avis favorable aux jeux de boules verticaux qu'exploite un Européen, M. René Massol, et qui continuent à fonctionner dans la capitale de l'Ouest cochinchinois.

En réalité, M. Dufour qui remplaça M. Loiselet du 14 janvier 1932 au 3 février 1932, s'est montré hostile aussi bien à la loterie des 36 bêtes qu'aux jeux de boules verticaux. Témoin les rapports et les procès-verbaux qu'il adressa aux autorités locales. Nous nous faisons un agréable devoir de rendre hommage à la vérité et justice à M. Dufour, dont la conduite en toutes circonstances est au-dessus de tout soupçon.

Lieu sanh Hô.

Lettre de Cantho

Pourquoi deux poids et deux mesures ???
(*L'Alliance franco-annamite*, 28 février 1932)
[reprise à quelques détails près de l'article paru dans *La Tribune indochinoise*, du 1er février 1932]

De notre correspondant

Le 4 décembre 1931 sur un rapport du commissaire de police Loiselet démontrant que le jeu de boule vertical était non pas un jeu d'adresse, mais, bel et bien, un jeu d'argent, l'administrateur-maire de la commune mixte de Cantho refusa à l'Annamite Doàn-Huu-Vân l'autorisation d'installer, à Cantho-ville, le jeu susnommé.

Le 18 janvier 1932, le même administrateur-maire accorda à l'Européen René M... l'autorisation d'installer devant le monuments aux morts, plusieurs appareils automatiques ainsi que 18 jeux de boules verticaux qu'il loue ensuite aux Chinois à raison de 6 $ 40 par jeu et par jour.

Nous nous expliquons d'autant plus difficilement l'attitude de l'administrateur de Cantho qui a déjà été prévenu que le jeu de boule vertical était un jeu d'argent. Nous nous étonnons encore plus de celle du commissaire de police intérimaire Dufour qui n'a jamais pu tolérer la loterie des 36 bêtes mais qui admet le jeu de boule vertical qui ne peu pas être autre chose qu'une loterie de 16 bêtes dans laquelle le joueur crédule est frustré.

Est-ce parce que Doàn-huu-Van est Annamite qu'il n'a pas pu obtenir l'autorisation sollicitée ou est-ce parce que René Massol est Européen qu'il a pu avoir tous les privilèges possibles et imaginables ?

Nous refusons d'attribuer ce raisonnement à l'administrateur-maire Bruel, parce que nous le connaissons d'une droiture et d'une honnêteté exemptes de tout reproche mais ce que nous ne pouvons pas concevoir, c'est qu'en pleine crise, il peut ainsi tolérer les jeux de boule qui enrichissent l'exploitateur [*sic*], en l'espèce, René Massol, au détriment d'un grand nombres d'Annamites.

René M... paye à la municipalité de Cantho une taxe journalière de 22 $ 00 pour occupation du Domaine public.

Il loue l'emplacement aux Chinois qui installent 18 jeux de boule devant le monument aux morts et 2 autres, dans un compartiment, sis rue du Marché, à raison de 6 $ 40 par jeu et par jour. Sur 6 p. 40, Giao T., qui fait office d'interprète pour René M., gagne 0 p.40, ce qui lui revient, pour 20 jeux de boule, 8 p. 00 par jour et 240 p. par mois. Quant à René M... il gagne par jour 120 p. et pendant un mois, il encaissera la coquette somme de 3.600 p. Si nous déduisons de cette somme 660 p., montant de la taxe journalière pendant un mois, il reste encore à René Massol 2.940 p., une jolie fortune en ce temps de crise à outrance.

Pour ce qui regarde les jeux de boules verticaux, le Chinois locataire, pour mieux soutirer l'argent de l'Annamite, installe des paquets de cigarettes Job et prétend faire de la propagande pour cette dernière marque qui est connue du monde entier sans le concours de toute cette bande de voleurs. En réalité, avec un sou, le joueur peut gagner un paquet de cigarette Job ou douze sous. Le Chinois divise son jeu en 16 numéros de 1 à 16. Si le joueur joue le numéro 1 et que la boule, en tombant, s'arrête dans la case 4 ou 5, le Chinois gagne.

Le contraire ne se produit que très rarement. Si, pour être plus certain de pouvoir gagner, le joueur joue tous les 16 numéros, à raison de 1 sou par numéro, il perd quand même 4 sous.

Nous ne sommes pas dans les secrets des Dieux pour pouvoir connaître les causes ou les raisons qui ont poussé l'administrateur-maire de Cantho à accorder l'autorisation à

René M... d'installer, à Cantho-ville, 20 jeux de boules verticaux à la fois et à refuser la même autorisation à Doàn-huu-Vàn.

Quand on voit de telles inégalités, on se demande s'il y a vraiment une justice aux Colonies ?

La crise s'accentue de plus en plus et ne ménage aucun élément de la population, tant française qu'annamite.

Le mal-fondé des jeux de boules verticaux saute aux yeux des plus inavertis. M. Bruel, qui a fait tout son possible pour rendre la ville de Cantho digne de son nom de capitale de l'Ouest cochinchinois, aura-t-il le courage et le cœur de laisser subsister, encore plus longtemps, les yeux de boules verticaux qui, nous tenons à le répéter, sont des jeux d'argent, dans toute l'acception du mot, et qui déshonorent une ville telle que Cantho, qui a déjà conquis son juste titre de deuxième capitale de la Cochinchine ?

LIEU-SÂNH-HO.

Haïphong
Kermesse organisée au profit des sinistrés du Sud-Annam

Compte-rendu de la 5e réunion
(*L'Avenir du Tonkin*, 6 juillet 1932, p. 3, col. 5)
(*La Volonté indochinoise*, 7 juillet 1932, p. 2, col. 7)

Le Comité d'organisation s'est réuni le 1er juillet 1932, sous la présidence de M. Tirard.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, le Président tient à remercier tous les membres de l'empressement et de ardeur qu'ils ont mis à s'occuper de organisation de la Kermesse et à recueillir des souscriptions .Il fait remarquer que de nombreux Tonkinois travaillant dans les plantations du Sud-Annam, se trouvent parmi les sinistrés ; la générosité de leurs compatriotes leur sera donc d'un grand secours.

Le Comité prend connaissance ensuite d'une lettre de M. l'administrateur-maire qui fait connaître que la municipalité accorde une subvention de 200 p. pour l'organisation de l'œuvre et 100 p. pour la construction d un mât de pétards.

Le Président donne ensuite la parole à M. Chodzko, qui fait connaître que la S. I. E. avait présenté trois devis dont le montant s'élevait à plusieurs centaines de piastres mais sur intervention de M. l'administrateur-maire, la S. I E a accepté de ftaire gracieusement l'installation et offre le courant.

Le President a vu M Massol et lui a demandé de participer à la Kermesse avec ses appareils, afin d'augmenter le nombre des attractions.— M. Massol a offert 20 % de ses recettes. Après un échangé de vues, le Comité décide de laisser toute liberté à son President pour essayer d'obtenir un pourcentage supérieur.

M. Chodzko informe, ensuite, que les travaux sont en très bonne voie d'exécution ; particulièrement le jet d'eau, dont un premier essai a été très satisfaisant. Le service d'incendie sera égal ment très bien organisé grâce à l'amabilité de la S. T. A. C. I. N. D. O.

En ce qui concerne l'éclairage au dessus des murs de clôture, M. Jelovis promet de mettre le plus grand nombre possible de mâts porte-oriflamme pour pouvoir suspendre les fils et les lampes à une hauteur suffisante pour empêcher le vol des ampoules.

Sur proposition d'un membre du comité, l'assemblée décidé de demander à M. le maire de faire consigner la rue de Metz aux véhicules pendant toute la durée de Kermesse.

Le Comité prie M. Monthuis, qui doit aller à Hanoï, de vouloir bien demander à la chambre de commerce de cette ville, les tourniquets compteurs qui fonctionnaient à la dernière foire à Hanoï.

Ces tourniquets serviront au contrôle des entrées, ce qui donnera satisfaction à la lettre de la Résidence supérieure.

L'assemblée désigne MM. Nguyên-son-Ha, Ngô Van et Hoang Pho pour solliciter des maisons de commerce l'installation de panneaux réclame lumineux.

Il est décidé ensuite de procéder à un appel d'offres pour l'installation de buffet et bar à l'intérieur de la Kermesse.

Le Comité procède enfin à l'attribution de diverses fonctions pour l'organisation et le contrôle des stands

Liste des donateurs (suite)

……

———————

Saïgon
Au Tribunal correctionnel
(*L'Impartial*, 20 février 1933, p. 2, col. 5)

Audience chargée que celle du tribunal correctionnel qui a repris ses séances aujourd'hui.

Voici le détail des affaires inscrites au rôle :

……

Massol René, Huynh-cong-Can, Truong-van-Nhon et Chung-van-Hai, installation dans les lieux publics d'appareils distributeurs automatiques dits « appareils à sous » et tenue de maisons de jeux de hasard.

———————

Saïgon
Au Tribunal correctionnel
(*L'Impartial*, 21 février 1933, p. 7, col. 3)

……

Maison de jeu les appareils à sous ?

L'on ne saura pas trop comment, un beau jour, tous les propriétaires d'appareils à sous furent avisés par la police de retirer leurs appareils de la circulation. M. Massol, étant le plus gros propriétaire de ce genre d'appareils, fut poursuivi. Actuellement au Tonkin, le Tribunal consentit à renvoyer ce dernier à l'audience du 2 mars mais trois Annamites qui lui avaient acheté quelques appareils furent convoqués hier devant le Tribunal et poursuivis pour tenue de maison de jeu de hasard

Le Tribunal les condamna à six petits francs d'amende pour contravention aux règlements concernant les appareils à sous et la confiscation des appareils fut ordonnée.

……

———————

La Kermesse de Cantho remporte un grand succès
(*L'Impartial*, 12 avril 1933, p. 8, col. 3)

Au milieu d'une affluence considérable, la kermesse de Cantho a ouvert ses portes le 8 avril 1933 à 8 heures du matin ; après une promenade en ville des plus réussie de la Licorne, précédée de la fanfare de Cantho. À l'occasion de cette cérémonie, dont le souvenir restera dans tous les cœurs et sera conservé par l'image de la photographie, M. Vigier, président du comité d'organisation générale, a prononcé la belle allocution dont ci-dessous la teneur :

Monsieur l'Administrateur,
Mesdames, Messieurs.

En ma qualité de membre conseiller de l'Adamas et de président de la commission d'organisation générale de la kermesse qui va s'ouvrir sous votre patronage, permettez-moi, M. l'administrateur, de vous adresser, au nom de tous, Français et Annamites, nos remerciements pour l'initiative que vous avez prise de cette fête de charité et pour avoir mis votre parc et votre maison au service de notre cause qui est aussi la vôtre.

Aider à l'amélioration de la situation des miséreux : telle a été votre devise depuis deux ans que vous êtes à la tête de la province de Cantho. C'est ainsi que sous votre impulsion, l'Adamas a créé à Cantho un Office des soupes populaires, qu'elle a dispensé à chaque fête légale des vivres et des effets aux malheureux, qu'elle va bientôt donner aux sans-abri un asile de nuit. Au lieu de vous contenter d'assister les misères intermittentes, vous avez, sur les suggestions de nos nombreux amis annamites, préconisé de soulager les misères permanentes et bientôt, il le faut espérer, les vieillards et les infirmes auront à Cantho leur hospice*, grâce à un accord qui doit aboutir prochainement avec les Missions étrangères que nous remercions ici publiquement de leur entr'aide.

C'est justement pour obtenir les fonds nécessaires destinés à parfaire l'apport de l'Adamas dans la construction de l'hospice des vieillards que nous donnons surtout cette kermesse, sans oublier les nombreux chômeurs que nous désirons aider également.

Vous allez la parcourir avec nous dans un instant.

Vous verrez, d'une part, face au boulevard de Soctrang, belle perpective qui est due à votre goût de l'urbanisme, au milieu d'arbres et de fleurs, des kiosques dont l'ordonnance est heureuse. Un bazar de charité constitué de tous les dons des Français et des Annamites de tout l'Ouest, voire même de Saïgon, que nous remercions de tout cœur, et dont la confection et l'aménagement sont dus au travail de M^me^ Colomer, de MM. Tay et Suu sous la direction éclairée de M. l'ingénieur Sère ; un stand de « Tout pour l'enfant », formé, grâce aux oboles privée et dont la présentation sera faite par Madame Pasquier — aidée de M^lle^ Manuel et de charmantes dames et demoiselles annamites. Les kiosques d'Omôn, de Tràôn, de Cai-rang et delà Ville pour l'édification desquels leurs constructeurs ont rivalise de délicatesse artistique.

Tout autour de ces attractions principales, des stands commerciaux du plus bel effet ; papier, confettis, cigarettes, savons, parfumeries, chinoiseries, japonaiseries, etc.

Vous verrez, d'autre part, regardant le fleuve majestueux du Bassac précédé d'un tennis savamment organisé par M^e^ Valéry avec l'aide d'as français et indigènes du court, et d'un cinéma tenu par le Casino de Cantho, un groupe harmonieux de baraques coquettement parées depuis les théâtres annamites et cambodgiens jusqu'à des restaurants populaires et bars sélects, sans oublier un stand pour la boxe, une arène pour le combat de coqs dont la conduite honorera sûrement leurs organisateurs : MM. Milhomme, Monvoisin, Diêu, etc.

Et d'autres distractions multiples et variées parmi lesquelles il convient de ne pas oublier le groupe Massol.

Et quant la nuit tombant, toutes ces attractions situées de part et d'autre de l'Hôtel de l'Inspection brillamment illuminé, avec son dancing jazz « Mickey », resplendiront de la lumière électrique dispensé par M. Talon et ses collaborateurs dévoués, l'ensemble

féerique de la fête, rehaussé d'un feu d'artifice puissant, sera le gage certain de sa réussite dans ses résultats financiers fructueusement contrôlés par le distingué payeur, M. Boisson.

C'est en formulant ce souhait qu'en mon nom personnel et au nom de tous ceux qui ont contribué à cette manifestation de charité, je me permets de pousser les trois hourras suivants:

Vive la Kermesse de Cantho !

Vivent ses bienfaiteurs !

Vive son président d'honneur !

Après des applaudissements nourris de l'assistance nombreuse qui se trouvait là composée des organisateurs et des charmantes dames annamites et françaises, le distingué et sympathique administrateur de Cantho, M. Bruel, président d'honneur de la fête, a, dans une heureuse improvisation, félicité son principal collaborateur et commenté les trois hourras poussés par M. Vigier.

Crier « Vive la Kermesse » dit-il, c'est plaider la cause des pauvres, non seulement celle des miséreux accidentels, mais encore celle des malheureux atteints d'infirmité permanente ou des vieillards ; il a expliqué qu'en accord avec la Mission, dont le rôle mérite d'être élogié, la construction d'un « Hospice des vieillards » de 120 lits est en projet pour Cantho.

Clamer « Vivent les bienfaiteurs », c'est justice, a-t-il ajouté, car on ne saurait trop dire et répéter l'aide apportée par les Annamites de Cantho dans les œuvres de charité. Quand on songe que la population, en 1932, a participé pour environ de 12 à 15.000 p. à toutes les manifestations de charité dans la province de Cantho, on n'a pas de mot assez puissant, en raison de la crise, pour exprimer son sentiment.

En disant, en dernier lieu, « Vive son président d'honneur », M. Vigier a voulu marquer la bonté et la bienveillance de l'Administration provinciale chaque fois qu'il s'est agi d'aplanir les difficultés qui frappent la population.

Enfin, M. Bruel a, dans sa péroraison, crié : « Vivent les organisateurs », en les félicitant chacun dans la personne de leurs présidents de sous-commissions, de leurs concours dévoués à toute épreuve.

Et la kermesse a été ouverte aussitôt : le monde a afflué, les kiosques et stands ont été envahis par les visiteurs, la fanfare de Cantho s'est fait entendre, prémisse certaine d'une réussite méritée.

———————————

AU PALAIS
Cour d'appel
(*La Dépêche d'Indochine*, 28 juin 1933, p. 2, col. 2)

……

Les appareils automatiques à sous

M. Massol et trois Annamites ont été condamnés en première instance à 6 francs d'amende pour installation d'appareils à sous dans les lieux publics.

Le Ministère public abandonne l'accusation tout en demandant à la Cour de motiver son arrêt de façon que M. Massol, qui excipe de sa bonne foi et de son ignorance, ne puisse, à l'avenir, invoquer ce prétexte.

Me Béziat ne l'entend pas ainsi et, fort de ses textes, demande l'acquittement.

Après un débat très poussé sur cette question, la Cour a mis l'affaire en délibéré.

———————————

AU PALAIS
Cour d'appel
(*La Dépêche d'Indochine*, 11 juillet 1933, p. 2, col. 4)

Les appareils à sous

M. Massol et deux Chinois avaient été condamnés pour installation d'appareils automatiques à sous sur la voie publique, sous inculpation de tenue de jeux de hasard,

La Cour a infirmé le premier jugement, en considérant que l'appareil, tel qu'il est agencé, ne constitue pas un jeu de hasard, mais un jeu d'adresse et a ordonné la restitution des appareils saisis.

———————————

Saïgon
Les arrivants
(*La Dépêche d'Indochine*, 21 octobre 1933, p. 8, col. 1-2)

Par l'« André-Lebon »

L'*André-Lebon* est arrivé hier à 20 heures avec les passagers suivants :

Pour Haïphong :

Massol.

———————————

Ceux qui nous quittent par le « Félix-Roussel »
(*La Dépêche d'Indochine*, 18 juillet 1936, p. 2, col. 5)

Liste des passagers du n/n *Félix-Roussel* quittant Saïgon le 19 juillet 1936 :

Pour Marseille

M. Massol

———————————

En mer vers Saïgon
(*La Dépêche d'Indochine*, 18 décembre 1937, p. 6, col. 4)

Liste des passagers embarqués sur l'*Explorateur-Grandidier*, parti de Marseille le 1er décembre 1937.

Pour Haïphong

M. Massol

———————————

Les partants
(*La Dépêche d'Indochine*, 25 février 1938, p. 3, col. 3)

Liste des passagers du n/n *Président-Doumer* quittant Saïgon le 25 février 1938 ;

Pour Marseille

M. Massol